

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n°2019-192 créant l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-147 relative à l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-551 relative à l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-552 relative à l'unité mixte de service US 38 ;

Vu la décision Inserm n° 2026-148 relative à la nomination par intérim de Monsieur Geoffroy STEEGMANN directeur de l'unité mixte de service US 38 ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2026 relatif au détachement de Monsieur Geoffroy STEEGMANN auprès de l'Inserm ;

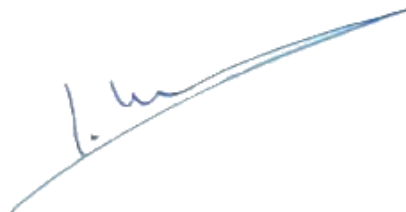
**DECIDENT :**

**Article 1 :** Monsieur Geoffroy STEEGMANN est nommé directeur de l'unité mixte de service US 38 intitulée « Centre de recherche en biomédecine de Strasbourg » jusqu'au 31 mai 2029.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier SAMUEL**



**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG**